

25 Octobre 1934

I- Un homme heureux

Moins d'un an aura suffi au Haut-Commissaire pour étudier la situation économique, sociale, politique, des pays confiés à son administration, - et pour amorcer la réalisation de son vaste programme d'outillage national.

Si, malgré les difficultés du moment, le Liban se montre optimiste sur le résultat final de l'entreprise de relèvement qui se poursuit à son profit, il importe également d'ajouter (avec notre confrère du « Monde Colonial Illustré » que le compte de Martel aurait, à son tour, « mauvaise grâce à se dire malheureux ».

« M. de Martel, ambassadeur de France, Haut-Commissaire de la République au Proche Levant, est un homme heureux ; du moins, à se dire malheureux, il aurait mauvaise grâce.

« N'a-t-il pas, d'un coup de barre vigoureux, orienté Liban et Syrie sur le cap de la prospérité ?

Paix intérieure, ordre, économies, travail.

« Ce n'est pas aux lecteurs du Monde Colonial Illustré qu'il est nécessaire de rappeler que la vraie source de richesse pour le Liban, Suisse du Proche Orient, en bordure de la Méditerranée, est dans l'estivage et le tourisme.

« Le Liban a reçu, cette année 15000 touristes de l'Egypte, de l'Irak, de la Palestine. L'aménagement de la Riviera du Proche Orient, s'impose ; il est commencé.

« Autre caractère du Liban qu'il ne faut pas négliger, source aussi de richesses ; bastion moral, scientifique artistique de la civilisation occidentale. Beyrouth cité universitaire de la

« Mais il y a encore, dira-t-on, une autre richesse, commune aux deux pays et qu'ils tiennent de leur situation géographique « tête de ligne et plaque tournante des grandes voies transcontinentales terrestres et aériennes ». C'est la vérité.

« Il ne saurait donc être question de renoncer aux bénéfices du transit à ce trafic, auquel les populations du Liban et de la Syrie, douées de remarquables qualités commerciales, sont rompues depuis la plus haute antiquité. Deux faits pourtant doivent, sinon freiner nos prétentions sur ce point et celles de nos amis, du moins les orienter un peu différemment, et c'est d'une part la rivalité anglaise armée de puissants moyens et c'est d'autre part le compartimentage de l'ancien Empire Ottoman en multiples pays repliés sur eux-mêmes.

« Programme démocratique, a-t-on dit, mais les élites ?

Respect aux élites qui se sélectionnent grâce à l'enseignement que l'on sait être largement distribué au Levant.

« Mais là, comme dans tous les pays, qu'ils soient neufs ou de haute culture, veiller à ne pas créer de la surproduction, des déclassés sans emploi et donc des révoltés, et faire revivre l'artisanat par les écoles professionnelles ».

C'est également le sentiment de tous ceux qui dans ce pays, sont animés du souci de l'intérêt général ; et rien n'est plus contraire, au tempérament même des élites, que cette ruée

II.- M. Doumergue et le Sénat

Le Sénat – dans sa majorité, serait-il hostile aux projets de réforme de l'Etat, présentés par M. Doumergue ? Les dépêches, incertaines, contradictoires et officielles, laissent malgré tout percer les indices d'un conflit entre les sénateurs et le chef du gouvernement-conflit qui pourrait être grave.

Contre le Sénat, aux termes de la Constitution, on ne peut rien. Indissoluble, peu suspect de socialisme, composé en général de grands bourgeois, à l'abri des incertitudes électorales, ayant le sentiment national, son opposition aux projets de M. Doumergue peut être lourde de conséquences.

La Constitution ne permet pas de dissoudre le Sénat : mais l'opinion publique, à Paris surtout, peut exercer sur ses décisions une profonde influence. On ne peut nier l'existence, aujourd'hui, à Paris surtout, d'un mouvement de désaffection à l'égard des institutions parlementaires. Nombre de Français sont convaincus de l'urgente nécessité d'une réforme de l'Etat. Ils ne réaliseraient pas que l'opposition d'un corps élu puisse être une entrave à cette réforme. Et pour l'imposer, ils n'hésiteraient peut-être pas à descendre dans la rue, comme au 6 février. Si, pour combattre cette action, le front commun en fait autant, on voit très bien ou peut mener l'intransigeance des locataires du Luxembourg. Leur attitude, maintenue jusqu'au bout, peut être génératrice de troubles.

Maintenant, si les sénateurs s'obstinent, c'est qu'ils sentent que l'unanimité du pays n'est pas contre eux, et qu'on surestime la force de ceux qui ont « fait le 6 février ». Rien ne marque plus la faiblesse du ministère Doumergue, dont certains parlent tant, que cette décision de la gauche démocratique.

La France est le pays même de l'ordre, du gout, du sens de la mesure. Mais ces qualités ont peut-être leur rançon. Les grands mouvements d'opinion balayant les hommes et les partis y sont inconnus. L'électeur français marque un tenace attachement à ses habitudes. Les élections cantonales ont laissé la situation politique inchangée. Et les partis, sur la carte électorale, marquent en criant victoire, le moindre siège conquis.

Est-ce sur ce sentiment qu'ont spéculé les sénateurs ? Ont-ils cédé à une vieille tradition républicaine, faite de jacobinisme, d'un incontestable patriotisme, d'anticléricismes, de crainte des réformes et de méfiance à l'égard du Pouvoir Exécutif ?

Nous l'apprendrons bientôt. Mais pour le repos de la France – et du monde – souhaitons que le 6 Novembre, une large majorité approuve le projet de M. Doumergue.

Et comptons sur la sagesse traditionnelle des pères Conscrits pour trouver un terrain d'entente qui concilie leurs conceptions avec les nécessités de l'heure.